

2008/8669 - MISES A DISPOSITION AVEC EXONERATIONS TOTALES OU PARTIELLES DE DIVERSES SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS : LEZARDS DORES - CLUB DE L'AMITIE DE MONTCHAT - ASSOCIATION POUR L'AMELIORATION DU CONFORT DES HOSPITALISES (APACH) - FNATH / ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE - CENTRE JACQUES CARTIER - ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE WILLEMS RYMEA - ASSOCIATION DES FESTIVALS - COMPAGNIE CHRISTIANE VERICEL / IMAGE AIGUË - ASSOCIATION U-GOMINA - COMPAGNIE AQUI ET LA - LES RESTAURANTS DU COEUR / RELAIS DU COEUR DU RHONE - LE THEATRE D'DOUBLE - COMPAGNIE LA POURSUITE - ASSOCIATION HARMONIE DE MONTCHAT - MONPLAISIR - UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS INDOCHINE, TOE ET AFRIQUE DU NORD (UNACITA) / GROUPEMENT DU RHONE - MONTANT TOTAL DE L'EXONERATION : 20 231,35 € HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« - **L'Association Lézards Dorés** : 31, rue Imbert Colomès – 69001 Lyon, a pour but la promotion de la pratique artistique, qu'elle développe en organisant des concerts, des spectacles et des formations, ainsi que des actions avec le public scolaire.

Elle organise un projet intergénérationnel de ciné concert autour de trois courts métrages de Buster Keaton intitulé "Buster et la musique", accompagnés directement au piano.

Ces spectacles concernent les élèves des écoles des Pentes de la Croix-Rousse et les personnes âgées et se dérouleront en journée ; les soirées seront consacrées à des concerts du groupe Itinérance (entrées tous public et tarif < 11 €).

La salle Paul Garcin a été réservée du 19 au 22, 24 et 26 novembre 2007.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 3 061 € HT.

- **Le Club de l'Amitié de Montchat** : 31 ter, rue Constant – 69003 Lyon, a pour objet de proposer des loisirs, des activités et des occasions de rencontres aux préretraités, retraités et isolés du quartier.

Elle a organisé le 22 novembre 2007 à la salle du Foyer de Montchat sa traditionnelle assemblée générale.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 178 € HT.

- **L'Association pour l'Amélioration du Confort des Hospitalisés (APACH)** : Hôpital Edouard Herriot – 69003 Lyon, a été créée en 1987 par des soignants d'hématologie soucieux de l'accueil des patients et de leurs accompagnants et d'un confort physique et moral suffisant pour traverser l'épreuve de la maladie et des traitements.

Elle a obtenu l'introduction de télévisions et téléphones dans les chambres, l'aménagement d'une salle des familles dans les services, l'aménagement et l'entretien d'un hébergement gratuit pour les accompagnants (2 appartements prêtés par les HCL) et des aides financières ponctuelles pour les hospitalisés et leurs familles.

Les fonds sont issus de dons de familles et de sympathisants mais aussi de la représentation annuelle d'une pièce de théâtre jouée par les adhérents de l'Association.

Cette année, ce spectacle s'est tenu les 24, 25 et 26 novembre 2007 à la salle Victor Hugo, réservée du 23 au 26 novembre 2007 (entrées tout public et tarifs = 10 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 188 € HT.

- **La FNATH – Association des Accidentés de la Vie** : 254, rue de Créqui – 69003 Lyon, a pour objet d'obtenir l'amélioration du sort des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, ainsi que de tous les handicapés et d'assurer leur défense et leur représentation au niveau départemental.

Elle a présenté son 62^e gala de variétés le 2 décembre 2007 à la salle Albert Thomas (entrées tout public et tarifs = 12 €, gratuit pour les moins de 14 ans).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 368 € HT (arrhes versés : 1 000 €).

- **Le Centre Jacques Cartier** : Université Lyon II – 86, rue Pasteur – 69007 Lyon, a pour objectif principal d'intensifier les échanges culturels et économiques et de promouvoir les activités d'enseignement et de recherche avec le Canada et le Québec ; il s'ouvre de plus en plus à une collaboration internationale élargie impliquant notamment la plupart des pays européens.

Dans le cadre des traditionnels "Entretiens Jacques Cartier", le Centre a présenté un concert lyrique le 3 décembre 2007 à la salle Molière.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 699 € HT.

- **L'Association Ecole de Musique Willems Rymea** : 46, rue Bugeaud – 69006 Lyon, a pour objet d'encourager et de défendre l'art musical sous toutes ses formes, d'œuvrer par l'éducation populaire de cet art tout en développant et proposant le goût de la musique instrumentale et vocale, notamment par la pratique de la méthode Willems.

Elle a organisé le 8 décembre 2007 à la salle Victor Hugo, un concert gratuit de ses élèves à destination de leurs parents et autre public, dans le cadre de la Fête des Lumières (entrées tous public et gratuites).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 343 € HT (arrhes versés : 104 €).

- **L'Association des Festivals** : 5, place du Petit Collège – 69005 Lyon, a pour objet la diffusion de la musique et la mise en valeur des jeunes artistes.

En collaboration avec la Société de Musique de Chambre de Lyon, dont elle est le producteur délégué, elle organise chaque année des saisons musicales : la saison de concerts de la Société de Musique de Chambre de Lyon, un festival de musique baroque et un festival de musique ancienne, où se produisent de préférence des artistes régionaux.

Elle cherche à faire connaître une palette de la musique de chambre et à faire valoir de jeunes talents issus des conservatoires lyonnais (CNSMD et CNR).

Dans le cadre de la saison 2007-2008, elle a présenté des concerts de musique de chambre les 11 et 12 décembre 2007 à la salle Molière et propose un récital de piano le 16 janvier 2008 à la salle Rameau (entrées tous public et tarifs supérieurs à 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 2 144,26 € HT (arrhes versés : 761 €).

- **La Compagnie Christiane Véricel – Image Aiguë** : 2, place des Terreaux – 69001 Lyon, crée des spectacles originaux mêlant enfants et adultes, comédiens français et étrangers, qui parlent sur scène dans leur langue d'origine.

Elle propose son projet théâtral actuel "Les Impromptus" sur plusieurs scènes régionales. Il s'agit de petites formes théâtrales dirigées et construites en direct, constituées d'une dizaine de scènes. "Les Impromptus " abordent les thèmes de la rencontre, de la cohabitation et du partage et associent des comédiens de la compagnie et des groupes amateurs.

Dans le cadre de sa création "Les Impromptus à Lyon", elle a travaillé gratuitement avec des enfants et adolescents des 1^{er} et 8^e arrondissements sur une démarche artistique et notamment théâtrale.

Elle a présenté son spectacle "Les Impromptus" les 19, 20 et 21 décembre 2007 à la salle Paul Garcin, réservée aussi les 10 et 11 décembre 2007 pour des répétitions (entrées tous public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 286 € HT.

- **L'Association U-Gomina** : 95, montée de la Grande Côte – 69001 Lyon, a pour objet la recherche et l'exploration artistique des formes

pluridisciplinaires du spectacle (danse, théâtre, musique, mime, etc...) à travers la création, la diffusion et l'accueil.

Elle donnera deux spectacles entre les 14 et 19 janvier 2008 à la salle Paul Garcin, l'un en direction d'un public scolaire pendant les journées et l'autre pour tout public lors des soirées, où seront présentées aussi deux productions issues des ateliers de pratiques-amateurs qu'elle encadre (entrées tous public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 4 219,74 € HT.

- **La Compagnie Aqui et La** : 9, rue Lebrun – 69004 Lyon, est une compagnie de danse contemporaine, qui développe aussi un travail de création et intervient auprès de différents publics par le biais de stages et d'interventions pédagogiques.

La Compagnie a été sélectionnée cette année pour le projet "Enfance, art et langages" initié par la Ville de Lyon dans 8 écoles maternelles et intervient tout au long de l'année à l'école maternelle Victor Hugo (Lyon 1^{er}).

Dans ce cadre elle poursuit un travail chorégraphique avec les jeunes élèves et présentera aux enfants, à leurs parents et autre public l'aboutissement de cette démarche créative le 22 janvier 2008 à la salle Paul Garcin (entrées tous public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 212 € HT.

- **Les Restaurants du Cœur – Les relais du Cœur du Rhône** : 58, cours Albert Thomas - 69008 Lyon, ont été fondés dans le but d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies sur le territoire de Lyon, notamment dans le domaine alimentaire par accès à des repas gratuits et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Afin de recueillir des fonds, l'association organise un spectacle de danse contemporaine avec la Compagnie Plurielles, le 25 janvier 2008 à la salle Paul Garcin (entrées tous public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 309,06 € HT.

- **Le Théâtre D'Ouble** : 6, place Louis Chazette – 69001 Lyon, a pour but de produire, de représenter, de diffuser et d'enseigner le théâtre.

Une des créations de la compagnie intitulée "Idiocratie" a déjà été donnée en plusieurs lieux de la commune et notamment dans le cadre de la manifestation "Tout le monde dehors" et un partenariat avec le lycée professionnel Flesselles s'est mis en place lors de cette création.

Ce spectacle sera présenté du 30 janvier au 2 février 2008 à la salle Paul Garcin (entrées tous public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 333,76 € HT.

- **La Compagnie La Poursuite** : 19, rue Pierre Blanc – 69001 Lyon, a pour objet la création, l'animation et la formation théâtrales.

Elle souhaite reprendre un spectacle bien accueilli et inspiré du livre de Jeanne Benhameur sur le thème de la Guerre d'Algérie.

En lien avec leurs professeurs de français et d'histoire-géographie, elle le présentera à des collégiens et lycéens à la salle Paul Garcin du 4 au 7 février 2008 (entrées tous public et tarifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 785 € HT.

- **L'Association Harmonie Montchat-Monplaisir** : 53, rue Charles Richard – 69003 Lyon, a pour objet la culture de l'art musical et le développement de la musique populaire.

Elle se produit dans le cadre de concerts publics gratuits de musique classique et contemporaine dans de multiples arrondissements de la commune et participe également à des manifestations officielles.

Elle organise son gala musical annuel le 29 mars 2008 à la salle du Foyer de Montchat (entrées tous public et gratuites).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 3 10,08 € HT.

- **L'Union Nationale des Anciens Combattants Indochine, TOE et Afrique du Nord (UNACITA) – Groupement du Rhône** : 3, rue du Colonel Sebbane - 69600 Oullins, a pour objectifs de regrouper les anciens combattants de toutes les générations, d'aider au "rétablissement des valeurs morales et traditionnelles" et de maintenir les liaisons Armée-Nation.

Elle organise le Congrès National de l'Association les 18 et 19 octobre 2008 à la salle Rameau.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 364,76 € HT.

Compte tenu des objectifs poursuivis par ces associations et organismes et de leur intérêt au niveau local, chacune dans son champ d'action, il est proposé d'exonérer des frais liés aux locations de salles :

- **L'Association Lézards Dorés** pour la salle Paul Garcin du 19 au 22, les 24 et 26 novembre 2007 ;

- **Le Club de l'Amitié de Montchat** pour la salle du Foyer de Montchat, le 22 novembre 2007 ;

- **L'Association pour l'Amélioration du Confort des Hospitalisés (APACH)** pour la salle Victor Hugo, les 24, 25 et 26 novembre 2007 ;

- **La FNATH – Association des Accidentés de la Vie** pour la salle Albert Thomas, le 2 décembre 2007 ;

- **Le Centre Jacques Cartier** pour la salle Molière, le 3 décembre 2007 ;

- **L'Association Ecole de Musique Willems Rymea** pour la salle Victor Hugo, le 8 décembre 2007 ;
- **L'Association des Festivals** pour la salle Molière, les 11 et 12 décembre 2007 et la salle Rameau, le 16 janvier 2008 ;
- **La Compagnie Christiane Véricel – Image Aiguë** pour la salle Paul Garcin, les 10 et 11 décembre et 19, 20 et 21 décembre 2007 ;
- **L'Association U-Gomina** pour la salle Paul Garcin, entre les 14 et 19 janvier 2008 ;
- **La Compagnie Aqui et La** pour la salle Paul Garcin, le 22 janvier 2008 ;
- **Les Restaurants du Cœur – Les relais du Cœur du Rhône** pour la salle Paul Garcin, le 25 janvier 2008 ;
- **Le Théâtre D'Ouble** pour la salle Paul Garcin, du 30 janvier au 2 février 2008 ;
- **La Compagnie La Poursuite** pour la salle Paul Garcin, du 4 au 7 février 2008 ;
- **L'Association Harmonie Montchat-Monplaisir** pour la salle du Foyer de Montchat, le 29 mars 2008 ;
- **L'Union Nationale des Anciens Combattants Indochine, TOE et Afrique du Nord (UNACITA) – Groupement du Rhône** pour la salle Rameau, les 18 et 19 octobre 2008 ».

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel M. Bideau ne prend pas part au vote ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1 - **L'Association Lézards Dorés** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 19 au 22, et les 24 et 26 novembre 2007, soit un montant de 2 826 € HT, correspondant à 5 jours de gratuité sur 6.

2 - **Le Club de l'Amitié de Montchat** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle du Foyer de Montchat, le 22 novembre 2007, soit un montant de 178 € HT.

3 - **L'Association pour l'Amélioration du Confort des Hospitalisés (APACH)** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo, les 24, 25 et 26 novembre 2007, soit un montant de 1 188 € H.T.

4 - **La FNATH – Association des Accidentés de la Vie** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas, le 2 décembre 2007, soit un montant de 1 119,88 € H.T.

5 - **Le Centre Jacques Cartier** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière, le 3 décembre 2007, soit un montant de 699 € HT.

6 - **L'Association Ecole de Musique Willems Rymea** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo, le 8 décembre 2007, soit un montant de 256,05 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

7 - **L'Association des Festivals** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière les 11 et 12 décembre 2007 et le de la salle Rameau le 16 janvier 2008, soit un montant de 1 501,60 € HT.

8 - **La Compagnie Christiane Véricel – Image Aiguë** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 10 et 11 décembre et 19, 20 et 21 décembre 2007, soit un montant de 1 150 € HT, correspondant à 4 jours de gratuité sur 5.

9 - **L'Association U-Gomina** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, entre les 14 et 19 janvier 2008, soit un montant de 3 942,30 € HT, correspondant à 5 jours de gratuité sur 6.

10 - **La Compagnie Aqui et La** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, le 22 janvier 2008, soit un montant de 1 441,26 € HT, correspondant à 2 jours de gratuité.

11 - **Les Restaurants du Cœur – Les relais du Cœur du Rhône** sont exemptés de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, le 25 janvier 2008, soit un montant de 309,06 € HT.

12 - **Le Théâtre D'Ouble** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, du 29 janvier au 2 février 2008, soit un montant de 2 160,36 € HT, correspondant à 4 jours de gratuité sur 5.

13 - **La Compagnie La Poursuite** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 4 au 7 février 2008, soit un montant de 1 785 € HT, correspondant à 4 jours de gratuité.

14 - **L'Association Harmonie Montchat-Monplaisir** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle du Foyer de Montchat, le 29 mars 2008, soit un montant de 310,08 € HT.

15 - **L'Union Nationale des Anciens Combattants Indochine, TOE et Afrique du Nord (UNACITA) – Groupement du Rhône** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau, les 18 et 19 octobre 2008, soit un montant de 1 364,76 € HT.

Montant total de la gratuité : 20 231,35 € HT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT